

**Province de Québec
MRC du Haut Saint-François
Municipalité de La Patrie**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **7 juillet 2020**, par voie de conférence téléphonique.

Sont présents à cette téléconférence :

Madame France Tardif, conseillère # 2
Monsieur Jean-Pierre Comtois, conseiller # 4
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 5
Madame Chantal Prévost, conseillère # 6

Est absent :

Poste vacant, conseiller # 3
Monsieur Richard Blais, conseiller # 1

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Assistent également à la séance, par voie de conférence téléphonique Madame France Dumont, directrice générale, secrétaire-trésorière et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe.

Les membres présents forment le quorum.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

Considérant le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence ;

En Conséquence,

Il est proposé par Madame France Tardif
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

2020-07-179

Résolution adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, appuyée par Madame France Tardif, l'ordre du jour est adopté.

2020-07-180 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

3. Suivi et approbation du procès-verbal du 2 juin 2020

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois appuyé par France Tardif, le procès-verbal du 2 juin 2020 est adopté.

2020-07-181 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

4. Période de questions

Aucune question provenant du public par courriel ou téléphone.

5. Rapport du directeur incendie

Dépôt du rapport du directeur incendie.

a. Prise de retraite – pompier volontaire ;

CONSIDÉRANT la demande de prise de retraite de Monsieur Michel Audet ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

D'accepter la prise de retraite de Monsieur Michel Audet comme pompier volontaire à La Patrie ;

De le remercier pour ces années de services.

2020-07-182 *Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱ*

b. Démission de Monsieur Steve Bilodeau comme pompier volontaire ;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-06-160 concernant l'engagement de Monsieur Steve Bilodeau comme pompier volontaire suite à la réception de sa candidature ;

CONSIDÉRANT la lettre de démission présentée par monsieur Steve Bilodeau qui mentionne ne plus déménager près de La Patrie ;

**Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyé par Madame Chantal Prévost
Et résolu unanimement**

D'accepter la démission de Monsieur Steve Bilodeau comme pompier volontaire à La Patrie ;

De le remercier pour son intention d'avoir voulu être pompier volontaire à La Patrie.

2020-07-183 Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱ

c. Autorisation vente d'un vieux compresseur pour pièces ;

**Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement**

D'autoriser Monsieur Luc Bibeau à faire la vérification du compresseur et la réparation si possible afin que le service de voirie ait un compresseur dans leur camion en cas de besoin ;

D'autoriser Monsieur Louis Desnoyers, si le compresseur ne se répare pas, à mettre en vente pour un montant de 100 \$ le vieux compresseur à air du système de frein de l'autopompe sur les petites annonces pour les pièces.

2020-07-184 Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱⁱ

d. Remplacement de trois habits de pompier – budget 2020-2021 ;

Considérant qu'il faut prévoir le remplacement de (2) deux habits de pompier par année afin de respecter leur durée de vie utile ;

Considérant que l'habit du pompier 220BLJO est désuet ;

Considérant que le budget 2020 prévoyait l'achat de (2) deux habits de pompier et que les dépenses annuelles courantes seront fragiles. Le chef pompier demande l'achat d'un seul habit et de planifier la commande de deux autres habits permettant d'obtenir le même prix pour le budget 2021 ;

**Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement**

D'autoriser Monsieur Louis Desnoyers à faire la commande de trois (3) habits de pompier (bunkers), dont (1) un facturé en 2020 pour un montant de 1955 \$ plus taxes et deux autres facturés en 2021 au même prix unitaire afin de garantir le même prix et de respecter le budget 2020.

2020-07-185 Résolution adoptée à l'unanimité.^{iv}

e. Adoption du Code national de prévention des incendies version 2010 ;

Considérant que le Code régit les règles entourant la sécurité incendie et que l'adoption du Code permet au préventionniste de pouvoir avoir une référence officielle de la municipalité pour les rapports et les correctifs ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

Que le conseil adhère au Code national de prévention des incendies version 2010 et que Monsieur Louis Desnoyers en donne une copie au bureau municipal.

2020-07-186 **Résolution adoptée à l'unanimité.^v**

f. Approbation des dépenses incendie ;

Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyé par Madame Chantal Prévost
Et résolu unanimement

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Compresseur d'air système de frein	189 \$
- Système de boyau décontamination	150 \$
- Casque pompier	381.50 \$

Pour un total de : 720.50 \$ taxes en sus

2020-07-187 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{vi}**

6. Rapport réseau routier, eau, égout et bâtiment :

Dépôt du rapport du directeur de voirie.

a. Demande d'enlever bosse – Intersection 257 Nord et Petit-Québec ;

Considérant le nombre de plaintes concernant la bosse située à l'intersection de la route 257 Nord et le chemin Petit-Québec ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

Que le conseil autorise une dépense d'environ 500 \$ taxes en sus pour enlever la bosse à cette intersection afin de sécuriser les utilisateurs de la route.

2020-07-188 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{vii}**

b. Approbation des dépenses de voirie ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyé par Madame France Tardif
Et résolu unanimement

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Madriers	1000,00\$
- Pièces aqueduc	1000,00\$
- Boulons	300,00\$
- Entretien des pompes eaux usées	500,00\$
- Cours de conduite bateau	70,00\$
- Location de la girafe	500,00\$
- Paillis + compost	100,00\$

Pour un total de : 3 470 \$ taxes en sus

2020-07-189 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{viii}**

7. Législation

a. Adoption du règlement 114-20 concernant l'instauration d'un programme de revitalisation ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de favoriser la revitalisation de certains secteurs de la municipalité en favorisant l'implantation de nouvelles constructions ainsi que la rénovation de constructions existantes;

CONSIDÉRANT QU' une municipalité peut, par règlement, adopter un programme permettant d'accorder à une personne, un organisme ou une entreprise, une aide financière, y compris un crédit de taxes pour une durée maximale de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt des citoyens de la municipalité de La Patrie qu'un règlement relatif aux subventions ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières pouvant résulter de la valeur ajoutée d'immeubles résidentiels après la fin des travaux soit instauré;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Patrie se prévaut des pouvoirs prévus à l'article 85.2 de la Loi sur

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur Richard Blais, à une séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2020 ;

EN CONSÉQUENCE :

SUR LA PROPOSITION de Madame France Tardif, appuyée par Monsieur Philippe Delage, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte le règlement numéro 114-20 de la municipalité de La Patrie et ledit conseil ordonne et statue comme suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

Immeubles : toute unité résidentielle qui se trouve sur le territoire de la municipalité de La Patrie ;

Construction : La construction d'un bâtiment neuf érigée sur terrain vacant en conformité avec la réglementation d'urbanisme applicable ;

Périmètre urbain : Tel que délimité par la MRC du Haut-Saint-François dans le schéma d'aménagement en vigueur.

Taxes foncières : La taxe foncière générale imposée par la municipalité excluant toutes les autres taxes telles que les taxes foncières spéciales, les compensations et tarifications de toute nature.

Propriétaire : La ou les personnes inscrite(s) au rôle d'évaluation de la municipalité comme propriétaire(s) d'un bâtiment à la date d'exigibilité du compte de taxes foncières.

Travaux de rénovation : Tous travaux d'agrandissement, de rénovation, de reconstruction ou de transformation d'un bâtiment existant dans la mesure où cet agrandissement, rénovation ou transformation concerne l'extérieur

du bâtiment, touche la façade du bâtiment.

Date de la fin des travaux : Date effective du certificat modifiant l'évaluation délivré par l'évaluateur de la MRC du Haut-St-François et qui atteste de la réévaluation de l'immeuble par suite de l'exécution des travaux.

ARTICLE 3

La municipalité accorde une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières des immeubles résidentiels situés sur son territoire, pouvant résulter de leur valeur ajoutée après certains travaux de construction ou de rénovation qui répondent aux conditions du présent règlement.

L'aide sous forme de crédit de taxes foncières est équivalente :

ANNÉE	% DE CONGÉ
1	100 %
2	75 %
3	50 %
4	25 %

Le crédit de taxes a pour effet de compenser en tout ou en partie l'augmentation du montant payable à l'égard de l'immeuble, pour les taxes foncières lorsque cette augmentation résulte :

- 1° de travaux de construction ou de modification sur l'immeuble ;
- 2° de l'occupation de l'immeuble ;

Cette subvention de taxes foncières, sur la valeur ajoutée, sera remboursée au début du mois d'octobre de chaque année, pour les propriétaires d'immeubles qui ont droit à cette subvention et qui auront payé leurs taxes telles que spécifiées sur leur compte de taxes.

ARTICLE 4

Toutes subventions de taxes foncières sur la valeur ajoutée, prévues au présent règlement, s'appliquent seulement qu'à la taxe foncière générale et toutes les autres taxes de service comme l'aqueduc, l'égout, la cueillette des ordures et taxes spéciales sont perçues comme d'habitude.

ARTICLE 5

Le présent règlement s'applique aux travaux de construction, de rénovation en respectant l'ensemble des conditions et catégories suivantes :

- a) Les constructions admissibles sont les bâtiments principaux utilisés comme résidence permanente et se retrouvant sur l'ensemble du territoire municipal ;
- b) Les dates de la demande de permis de construction et de la mise en chantier doivent être postérieures à l'entrée en vigueur du présent règlement ;
- c) Tous les travaux doivent avoir été préalablement autorisés par un permis émis par le fonctionnaire responsable ;
- d) Les constructions admissibles sont les bâtiments principaux utilisés comme résidence permanente construits depuis au moins 20 ans ;
- e) Les travaux de reconstruction, d'agrandissement, de rénovation ou de transformation se sont terminés dans les 12 mois de la date de délivrance du permis. Le certificat d'évaluation déposé par l'évaluateur fera foi de la date effective de la nouvelle évaluation qui ne devra pas dépasser le délai de 12 mois de la date d'émission du permis ;
- f) Les travaux de rénovation doivent entraîner une hausse minimale, selon la catégorie de l'immeuble, de l'évaluation telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation de l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été exécutés.

Cette hausse minimale est de :

Immeuble résidentiel 10 000 \$

- g) Le certificat émis par l'évaluateur de la MRC du Haut-St-François pour modifier le rôle d'évaluation suite aux travaux est le seul document attestant l'augmentation de la valeur, sous réserve de toute décision suite à sa contestation conformément à la loi ;

ARTICLE 6

Lorsqu'une inscription au rôle d'évaluation relative à un immeuble pouvant faire l'objet d'une subvention est contestée, la subvention n'est versée qu'au moment où une décision finale a été rendue sur cette contestation.

ARTICLE 7

La subvention applicable en vertu de ce règlement est versée à tout acquéreur subséquent s'il est inscrit au rôle d'évaluation au moment du paiement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement annule et remplace tout règlement sur le même objet.

ARTICLE 9

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

2020-07-190 ***Résolution adoptée à l'unanimité.^{ix}***

8. Administration

a. Dépôt rapport de la mairesse ;

La mairesse, Madame Johanne Delage dépose le rapport du maire qui donne les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe tel que l'article 176.2.2 du Code municipal le demande. Ce rapport sera diffusé dans le bulletin municipal de juillet.

b. Fermeture du bureau municipal – Vacances de la construction ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois, **il est résolu** que le bureau municipal soit fermé pendant les vacances de la construction soit du 18 juillet 2020 au 2 août 2020 inclusivement.

2020-07-191 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

c. Augmentation des heures de l'Agent de développement;

Considérant que la municipalité avait accordé un budget de 150 heures à l'agent de développement pour l'année 2020;

Considérant la demande grandissante de nouveaux projets pour l'agent de développement et que celui-ci approche de la fin de ses heures accordées;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Madame France Tardif
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal accorde une nouvelle banque de 100 heures pour l'agent de développement pour l'année 2020.

2020-07-192 ***Résolution adoptée à l'unanimité.^x***

d. Autorisation DG rencontre DG Saint-Isidore – Demi-journée formation budget;

Considérant que le budget 2020 fut effectué par Monsieur Gaétan Perron, directeur général par intérim de Saint-Isidore de Clifton;

Considérant que la direction générale souhaite être formée par Monsieur Gaétan Perron pour connaître la manière utilisée ses tableaux montés par lui-même pour le budget de la municipalité de La Patrie;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyé par Madame Chantal Prévost
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise Monsieur Gaétan Perron à venir former la nouvelle directrice générale une demi-journée afin que celle-ci ait une base pour le budget 2021.

2020-07-193

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xi}

e. Nouveaux arrivants – que fait-on?

Le conseil discutera d'incitatif pour les nouveaux arrivants pour mettre au budget 2021 à la conception de celui-ci à l'automne.

f. Autorisation de destruction de documents d'archives ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, la municipalité doit détruire certains documents en application de son calendrier de conservation ;

ATTENDU QUE l'archiviste Dominic Boisvert, de la firme HB archiviste, mandatée par la municipalité, a préparé la liste des documents pour destruction le 18 juin 2020 en application du calendrier de conservation ;

ATTENDU QU'il est opportun d'autoriser la destruction de ces documents par déchiquetage ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ par Madame France Tardif appuyée par Monsieur Philippe Delage et **résolu unanimement** :

D'autoriser la destruction des documents tels que répertoriés à la liste de destruction préparée par Dominic Boisvert, archiviste, le 18 juin 2020, dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

D'autoriser la directrice générale à retenir les services de la firme Défi Polyteck, pour effectuer les opérations de déchiquetage, selon l'offre de services du 25 juin 2020 pour un montant de 5 \$ par boîte, pour un total de 14 boîtes et des frais de déplacement de 125 \$ pour un montant global de 195 \$ plus taxes.

2020-07-194

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xii}

g. Autorisation par décret des locations de salle municipale ;

Considérant le nouveau décret concernant les activités et groupes communautaires émis par le ministre de la santé et sécurité public ;

Considérant que ce décret autorise les activités intérieures de loisirs et communautaires en respectant les règles de distanciation physique et les mesures d'hygiène ;

Considérant que les activités sportives et de loisirs, individuelles et collectives, qui se déroulent à l'intérieur ou à l'extérieur ainsi que l'ensemble des activités de plein air sont actuellement autorisées à reprendre leurs activités régulières. Il est notamment possible, pour les sports collectifs, de reprendre les matchs à condition de respecter les directives de santé publique, notamment celles concernant les rassemblements de spectateurs ;

Considérant que les modalités d'organisation doivent être planifiées de sorte que le nombre de personnes qui interviennent dans la tenue de l'activité soit réduit au minimum (et jusqu'à un maximum de 50 personnes).

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ par Monsieur Philippe Delage appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois et **résolu unanimement** :

D'abroger la résolution 2020-05-151 concernant la **Location de salle – Annulation due au COVID-19** qui mentionne :

*<< **Considérant que** les Rassemblements dans le contexte de la COVID-19 :*

Afin de protéger la population, les rassemblements intérieurs et extérieurs sont désormais interdits par le gouvernement du Québec.

Considérant que cette interdiction s'applique à tous les rassemblements intérieurs et extérieurs, à l'exception de rassemblements :

- *requis dans un milieu de travail qui n'est pas visé par une suspension du gouvernement du Québec, à condition que les employés maintiennent, dans la mesure du possible, une distance minimale de deux mètres entre eux;*
- *dans un lieu public visant à obtenir un service ou un bien (commerces, services gouvernementaux, etc.) qui n'est pas visé par une suspension du gouvernement du Québec, à condition que les clients maintiennent, dans la mesure du possible, une distance minimale de deux mètres entre eux;*
- *dans un moyen de transport, à condition que les usagers maintiennent, dans la mesure du possible, une distance minimale de deux mètres entre eux;*
- *réunissant des occupants dans une résidence privée ou dans ce qui en tient lieu, et toute autre personne leur offrant un service ou dont le soutien est requis. Les*

personnes offrant un service ou apportant un soutien doivent maintenir, dans la mesure du possible, une distance minimale de deux mètres avec les occupants.

Les rassemblements extérieurs sont permis lorsqu'il s'agit des occupants d'une même résidence ou de ce qui en tient lieu, lorsqu'une personne reçoit d'une autre personne un service ou son soutien ou lorsqu'une distance minimale 2 mètres est maintenue entre les personnes rassemblées.

***Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyée par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement***

Que le conseil municipal annule toutes les réservations de salle du 1^{er} mai au 31 août 2020 due à la COVID-19 et les recommandations du gouvernement du Québec.>>

D'autoriser l'accès aux locaux communautaires aux organismes et la location des locaux.

2020-07-195 ***Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiii}***

h. Suivi sur la TECQ 2019-2023 ;

Suivi de processus de Monsieur Pierre Grondin concernant le remplacement de l'eau potable de la rue principale Sud.

- Début de la mise en plan du relevé (état des lieux et conception commencée ;
- Rencontre de coordination dans 3 à 4 semaines.

i. Appel de projets dans le cadre du programme Soutien à l'action bénévole – député Mégantic ;

Considérant que dans le cadre du Programme Soutien à l'action bénévole, le député de Mégantic, Monsieur François Jacques a réservé un budget spécifique afin de soutenir des projets d'envergure dans les municipalités ;

Considérant qu'un de ses projets doit combler les besoins de notre communauté dans les secteurs du loisir et du sport pour favoriser le bien-être des jeunes et qu'un autre de ses projets doit favoriser le bien-être de la population en général ainsi que les aînés ;

**Il est proposé par Madame France Tardif
Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement**

Que le conseil dépose un projet <<Thème astronomie>> pour le volet jeune qui mentionne :

- Achat d'un télescope de type newton de 10'' (circonférence du miroir principal) 900\$
- Achat de 2 mini-télescopes (projet biblio-scope de la Fédération des astronomes amateurs du Québec ...825\$

- Achat de quelques oculaires et d'un filtre solaire...500\$
- 10 cherche-étoiles :175 \$

Total estimé avant taxes : 2400\$ + 360\$ tx = 2760\$

- Ce projet permettrait aux jeunes du camp de jour et de l'école de profiter d'un télescope de base avec lequel ils feraient des séances d'observation nocturnes et diurnes. L'apprentissage de l'environnement améliore la perception de l'importance du respect de la nature en général.
- Les 2 mini-télescopes seraient en location (gratuitement) à la bibliothèque pour ceux et celles qui aimeraient en profiter à la maison. Le projet biblioscope de la Fédération des astronomes amateurs du Québec a été mis sur pied expressément pour ça et il fonctionne dans plusieurs municipalités. J'ai toute la documentation à ce sujet. Voir aussi : <http://faaq.org/wp/projet-biblioscope/>
- Le télescope serait conservé à la municipalité.
- Pour l'animation, je m'en chargerais bénévolement. Ce n'est pas le gros projet d'observatoire municipal dont je vous parlais plus tôt au printemps, car 3000\$ est insuffisant, mais celui-ci pourrait être facilement mis sur pieds.

Que le conseil dépose un projet <<Thème autosuffisance alimentaire>> pour le volet des adultes et les aînés qui mentionne ;

- Achat d'une remise à jardin ...1500\$
- Bidon pour l'eau de pluie et gouttières ...150\$
- Quelques outils (fourche, pelle) ... 150\$
- Clôture pour délimiter les espaces à cultiver individuels ...450\$
- Table à pique-nique et parasol ...500\$

Total estimé avant taxes : 2750\$ + 411\$ tx = 3161\$

- Mettre en valeur le terrain utilisé par le projet des citrouilles en structurant cet espace pour qu'il devienne des jardins communautaires pour les citoyens.
- Les jardiniers sont responsables de l'entretien de leur parcelle tout au long du bail.
- Gratuit la première année, par la suite le Conseil statuera.

Que la résolution soit acheminée avec les formulaires de demande de projet.

2020-07-196

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiv}

j. Soirée reconnaissance pour les finissants ;

Considérant que la municipalité de La Patrie tient à féliciter les jeunes pour leur persévérance scolaire ainsi que leur détermination à obtenir leur diplôme d'études secondaires ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois

Et résolu unanimement

D'organiser une soirée reconnaissance à l'intention des finissants de secondaire V originaires de La Patrie le 21 septembre 2020 à 19 h et d'accorder une bourse de 200 \$ dollars afin de les encourager dans leurs projets futurs.

2020-07-197 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

9. Urbanisme

a. Demande citoyenne – abri d'auto ;

La demande d'une citoyenne concernant le fait de vouloir garder son abri-auto monté en permanence a été refusée. Le conseil souhaite une égalité solide pour le respect du règlement en vigueur concernant les bâtiments accessoires. Une lettre sera envoyée à la demanderesse avec la réponse des membres du conseil.

b. Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

Considérant la demande du propriétaire Monsieur Rémi Poulin concernant les lots 4 999 971 et 5 001 769 situé au 22, chemin du Petit-Canada Ouest approuvé par l'inspecteur municipal Monsieur Marc Turcotte ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

D'accepter la demande de diviser les lots en deux propriétés distinctes d'environ 19 hectares chacune et mettre fin à l'entente de société indivise notariée en 2003 afin que chacun des propriétaires soit propriétaire unique d'une partie de lot.

2020-07-198 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

10. Loisirs et culture

a. Demande de permis d'extension évènement – Équipe Festival Rock'N'Blues ;

Considérant que la municipalité encourage l'équipe du Festival Rock'N'Blues chaque année par des dons et des gratitudes et que cet évènement profite aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux commerces ;

Considérant qu'une résolution doit être faite selon l'article 5 du règlement 89-16 relatif aux évènements extérieurs ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, **appuyée** par Monsieur Jean-Pierre Comtois, il est **résolu** :

Que le conseil municipal de La Patrie autorise la location gratuite de l'abri-bois du 30 juillet 2021 au 1er août 2021 par l'équipe du Festival Rock'N'Blues ;

Que la municipalité de La Patrie autorise l'extension de leur évènement jusqu'à 1 h 00am tel que l'article 6 du R89-16 le mentionne : << L'activité ne peut être tenue entre 23 h 00 et 9 h 00 à moins d'avoir obtenu la permission (permis) par dérogation du conseil en regard de l'article 27 du RÈGLEMENT RELATIF AUX NUISANCES ET RÉGISSANT CERTAINES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES. Le permis d'extension pourra accroître ultimement la tenue de l'activité jusqu'à 1 h 00am>>.

2020-07-199 *Résolution adoptée à l'unanimité.^{xv}*

b. Dépôt du rapport annuel 2019 de Réseau BIBLIO de l'Estrie et bibliothèque municipale de La Patrie ;

Les membres du conseil ont pris connaissance du dépôt fait par la directrice générale adjointe du rapport annuel 2019 de Réseau BIBLIO de l'Estrie et de la bibliothèque municipale de La Patrie.

c. Entériner l'embauche d'une coordonnatrice et animatrice SAE ;

Considérant qu'un service d'activité estival s'anima à La Patrie cet été en suivant les directives de la santé publique concernant le COVID-19 ;

Considérant qu'il faut embaucher une personne responsable pour s'occuper de la coordination des activités à raison de 42 h/semaine au taux horaire de 15 \$/h, pour une période de 7 semaines ;

Considérant qu'il faut embaucher une personne responsable pour s'occuper de l'animation des activités à raison de 40 h/semaine aux taux horaires du salaire minimum en vigueur, pour une période de 7 semaines ;

Pour toutes ses raisons :

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois appuyée par Madame Chantal Prévost, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie embauche Madame Léa Hamelin comme coordonnatrice de la SAE et Madame Daphnée Castonguay comme animatrice de la SAE pour la saison estivale 2020.

2020-07-200 *Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvi}*

d. Projet Abris-bois :

La mairesse et la conseillère Madame France Tardif parle du projet modifié de l'abri-bois qui a été travaillé avec Monsieur Patrice Amyot, agent de développement afin de mieux

respecter le code du bâtiment en vigueur et déposera le nouveau projet modifié dans les prochaines semaines.

e. Concours photo 2020 ;

Considérant que la municipalité a organisé grâce à son agent développement un concours photo COVID-19 pendant la période d'isolation sociale afin que les citoyens et citoyennes soient incités à sortir dehors capturer les beautés qui entourent la municipalité et ses extérieurs ;

Considérant que le public a fait ses choix tout au long du concours via le site internet de la municipalité et la page Facebook ;

Considérant que par la suite, Madame la Mairesse Johanne Delage et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe ont fait partie du jury de la deuxième sélection de photo en se référant aux critères d'admissibilités tout en étant impartial ;

Considérant que le jury constitué de la mairesse, de la directrice générale adjointe et la directrice générale et secrétaire-trésorière ont choisi trois (3) photos et que le public en a choisi trois (3) également ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, appuyée par Madame Chantal Prévost, il est **résolu** :

Que les photos gagnantes du concours soient affichées virtuellement, une à la fois, sur la page d'accueil de Facebook et tout au long de l'année 2020 dans la bande de photos de la page d'accueil du site internet de la municipalité ;

Que les meilleures photos soient publiées dans le Bulletin municipal en couleur pour le mois de juillet 2020 et dans le journal du HSF avec un texte expliquant ce merveilleux projet pour inciter les gens à sortir dehors pendant la COVID-19 et éviter l'isolement social.

2020-07-201

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvii}

f. Bande de patinoires désuètes – que fait-on ?

Les membres du conseil proposent que les bandes soient faites par des bénévoles et veulent s'informer s'ils ont le droit. La direction générale sortira des prix pour les bandes en fibres et plastique et pour une soumission de bande de bois. Une soumission d'asphalte sera aussi demandée. Ceci sera amené dans le cadre d'une subvention et/ou budget 2021.

g. Demande de location de salle – Fabrique St-Joseph-des-Monts ;

Considérant que la Fabrique St-Joseph-des-Monts organise une réunion à neuf personnes et que leur local est trop petit pour respecter les normes sanitaires en place ;

Il est proposé par Madame France Tardif
Appuyée par Monsieur Philippe Delage

Et **résolu** d'autoriser la location de la salle municipale à la Fabrique St-Joseph-des-Monts, et ce gratuitement le 14 juillet 2020 pour leur rencontre.

2020-07-202 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xviii}

11. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

12. Correspondances à répondre

a. Entériner la demande d'autorisation – Lac en fête Mégantic ;

Considérant que par cette lettre, le Lac en fête Mégantic souhaite faire une demande d'autorisation de circuler dans les rues de La Patrie entre 16h et 20h, le dimanche 5 juillet 2020, selon un itinéraire précis;

Considérant que le Lac en fête est un organisme événementiel, organisateur officiel de plusieurs événements qui font le bonheur de nos citoyens depuis bientôt 20 ans;

Considérant qu'en ces temps difficiles où les toutes les organisations événementielles ont dû annuler leurs événements estivaux, le Lac en fête se veut créatif et original et souhaite marquer l'imaginaire de nos citoyens. Le **Canada Man/Woman** étant prévu initialement le 4 et 5 juillet 2020;

Considérant que ces instants de bonheur seront caractérisés par une remorque sportive conçue spécialement pour des prestations sportives, en lien avec le Covid19. Les mesures de distanciation et d'hygiène y seront également respectées;

Considérant que la Sûreté du Québec est en accord avec le tout et qui attend notre autorisation et qu'ils sont enclins à les escorter pour les événements si nous jugeons cela nécessaire;

Considérant qu'il demander un montant de **150\$** à votre municipalité afin de leur permettre de combler les frais engendrés;

Sur la proposition de Madame France Tardif, **appuyée** par Madame Chantal Prévost, il est **résolu** :

Que les membres du conseil autorisent Lac en fête de Mégantic à circuler dans les rues de La Patrie entre 16 h et 20 h le dimanche 5 juillet 2020 selon un itinéraire précis ;

Que la municipalité de La Patrie transmet cette résolution à la Sûreté du Québec pour confirmer son approbation ;

Que la municipalité accepte de donner un montant de 150 \$ à Lac en fête de Mégantic afin de leur permettre de combler les frais engendrés par cet évènement.

2020-07-203 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xix}**

**b. Journal régional Le Haut-Saint-François –
Changement de date AGA ;**

Considérant le changement de la date de l'assemblée générale annuelle mise au 30 juin 2020 et la non-disponibilité de Madame Johanne Delage d'y assisté ;

Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

D'autoriser Monsieur Patrice Amyot à participer à cette rencontre afin de remplacer la mairesse à titre d'agent de développement pour la municipalité de La Patrie ;

De rembourser les frais divers tels que la politique interne le mentionne.

2020-07-204 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xx}**

**c. Appui marche contre la Sclérose Latérale
Amyotrophique ;**

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

De souligner, dans le cadre du mois de juin, Mois de sensibilisation à la SLA, l'importance de soutenir les Canadiens et les Québécois, qui vivent avec la SLA ainsi que la Société de la SLA du Québec dans leur lutte contre cette maladie ;

D'utiliser la voix du conseil pour tous ceux et celles qui l'ont perdue, la perte de la parole étant l'un des nombreux obstacles auxquels doivent faire face les personnes qui sont atteintes de la SLA ;

De mettre la lumière sur cette maladie et d'inspirer nos concitoyens et concitoyennes à s'investir dans cette importante cause.

De publiciser dans le Jaseur et le site web cette cause afin d'inviter les gens à encourager à soutenir la SLA.

2020-07-205 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxi}**

d. Contribution financière – Route des sommets selon nombre d’habitants ;

Considérant la résolution 2020-06-175 où un montant de 554.99 \$ fut permis pour la route des sommets ;

Considérant que la contribution 2020 demandée par la route des sommets était d’un montant allant selon le nombre d’habitants pour un total de 663.02 \$;

Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

D’accorder un montant de 108.03 \$ pour la Route des sommets afin de respecter la contribution de la municipalité selon le nombre d’habitants.

2020-07-206 Résolution adoptée à l’unanimité.

e. Projets – Fondation de la faune du Québec ;

Pour cette année les membres du conseil s’abstiennent de prendre une décision sur ce point.

f. Appui au projet d’analyse et de conceptualisation d’une offre résidentielle durable – MRC Haut-Saint-François ;

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François et la *Démarche Ose le Haut* concernant la demande d’aide financière pour la planification de milieux de vie durables, auprès du Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) ;

Considérant que la Municipalité de La Patrie reconnaît que ce projet d’analyse et de conceptualisation d’une offre résidentielle diversifiée et durable permettrait la densification douce du territoire tout en réduisant l’émission de gaz effet de serre. Dans un contexte de transition vers un monde plus sobre en carbone ;

Considérant que la Municipalité de La Patrie désire encourager les nouvelles pratiques environnementales, sociales et économiques permettant de structurer les dynamiques territoriales et de concevoir des milieux de vie accessibles et abordables de qualité élevée ;

Considérant qu’avec son plan d’action concret et structuré ainsi que les ressources mises en place, nous croyons fermement que ce projet aidera la MRC du Haut-Saint-François et ses municipalités à organiser des milieux de vie plus sains, conviviaux et sécuritaires, en intégrant les besoins du présent sans compromettre l’évolution des générations futures. De plus, ce projet contribue à l’atteinte des objectifs du plan sur les changements climatiques 2013-2020 que s’est fixé le gouvernement du Québec.

Considérant que nous sommes également intéressés à collaborer à ce projet innovant en partageant notre expertise ou en participant à des comités de consultation.

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyé par Madame Chantal Prévost
Et résolu unanimement

D'appuyer le projet d'analyse et de conceptualisation d'une offre résidentielle durable de la MRC du Haut-Saint-François ;

Que monsieur Richard Blais soit nommé comme délégué substitut pour ces comités de consultation.

2020-07-207 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxii}

13. Varia

Prendre note qu'à partir du 11 août 2020, le conseil municipal fera à nouveau ses séances à la salle du conseil, au 18, rue Chartier, La Patrie.

14. Présentation des comptes

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, **appuyée** par Madame Chantal Prévost, le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 158 006.08 \$, Référence aux numéros de chèque 202000275 à 202000329 et références aux chèques numéros 10500 à 10528 et les chèques numéros 202000197 à 202000308 et autorise la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalisent 2 600.70 \$

2020-07-208 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

15. Rapport de la mairesse

16. Période de questions

Aucune question provenant du public par courriel ou téléphone.

12. Fermeture de la séance

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 20 h 25.

2020-07-209 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Johanne Delage,
Mairesse

Marie-France Gaudreau,
Directrice générale adjointe

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage, Mairesse

- ⁱ 2020-07-08 – Résolution mise au dossier et envoi directeur incendie;
- ⁱⁱ 2020-07-08 – Résolution mise au dossier et envoi directeur incendie;
- ⁱⁱⁱ 2020-07-08 – Envoi résolution Voirie et incendie par courriel;
- ^{iv} 2020-07-08 – Envoi résolution directrice incendie courriel et mise aux factures;
- ^v 2020-07-01 – Demande copie à Louis Desnoyers du code pour bureau municipal;
- ^{vi} 2020-07-08 – Résolution envoi directeur incendie courriel et mise aux factures;
- ^{vii} 2020-07-01 – Personne ayant fait la plainte avisée par téléphone de la décision;
- ^{viii} 2020-07-08 – Résolution envoi directeur voirie;
- ^{ix} 2020-07-08 – Impression Livre PV et envoi site web;
- ^x 2020-07-08 – Envoi résolution à Agent développement par courriel et mise au dossier employé;
- ^{xi} 2020-07-08 – Transfert résolution DG prise de RDV;
- ^{xii} 2020-07-01 – Envoi courriel programmer une cueillette;
- ^{xiii} 2020-07-08 – Mot par Agent Dev. Site web et Facebook;
- ^{xiv} 2020-07-01 – Formulaire rempli par DG;
- ^{xv} 2020-07-08 – Résolution mise avec réservation et donné à inspecteur pour émission du permis;
- ^{xvi} 2020-07-08 – Résolution mise au dossier SAE cartable;
- ^{xvii} 2020-07-08 – Envoi résolution Agent développement et Journal HSF;
- ^{xviii} 2020-07-08 – Envoi résolution fabrique par courriel;
- ^{xix} 2020-07-08 – Chèque fait et résolution dans dossier;
- ^{xx} 2020-07-08 – Résolution envoyé à l'agent de développement;
- ^{xxi} 2020-07-08 – Annonce mise dans le Jaseur municipal;
- ^{xxii} 2020-07-08 – Résolution et lettre remise DG pour transmission;